

COMMUNIQUÉ DE PRESSE HOMOBUS

Mariage, PACS : un nouveau pas vers l'égalité à la RATP

Lundi 12 octobre 2009. La Direction de la RATP a annoncé au Président d'Homobus – l'association des lesbiennes, gays, bi et trans de l'entreprise – l'obtention de six jours de congés après la conclusion d'un PACS ainsi que le bénéfice de la pension de réversion pour le partenaire survivant, à l'instar des couples mariés.

Depuis le mois de février, Homobus – sous l'impulsion de son Président Philippe Goy – œuvre pour mettre un terme aux discriminations touchant les couples pacsés, en concertation avec la Direction de la RATP.

Cette décision intervient alors que le Pacte Civil de Solidarité fête son dixième anniversaire.

Jusqu'à ce jour, et sur le modèle d'un couple marié, la conclusion d'un PACS permettait au partenaire du salarié de la RATP de bénéficier du même régime de protection sociale, et du demi-tarif sur les carnets de tickets. Le salarié pacsé quant à lui avait droit aux jours de congés suite au décès de son partenaire ou d'un membre de la famille de ce dernier.

Homobus salue l'engagement de la RATP auprès de ses salariés LGBT. Elle tend ainsi à s'aligner sur les avancées sociales en matière d'égalité offertes par d'autres entreprises, co-signataires comme elle de la « Charte de la Diversité dans l'Entreprise » en 2004.

La Direction a précisé que ces nouvelles mesures prendront effet d'ici la fin de l'année.

Homobus a également présenté une campagne d'affichage pour lutter contre l'homophobie présente dans l'entreprise, en attente de validation par la Direction pour sa diffusion en interne.

Contact presse :
Philippe Goy
06.67.62.89.00.
philippe.g@homobus.com
www.homobus.com